



Blocage de loyer.hlm habitations défectueux

Par **piwiit**, le **19/02/2013** à **14:53**

bonjour,
je suis locataire d'un appartement en hlm.6 étages.
de plus en plus le batiment tombe en miette,tombe en ruine.
il le renforce avec des poutres métalliques a l'exterieur.
jcrois qu'il y a danger pour les locataire,famille,enfants.
des blocs de béton tombent.
mais personne ne prend consience du danger.
donc je vous demande de bien vouloir m'aider !
je voudrais bloquer le loyer! est ce possible !
je voudrais avoir l'avis d'un professionnel du batiment !
la maire et aussi l'office des hlm (habitat 17) nous laissent comme si de rien n'était.
je peux vous joindre des photos.
j'ai interrogé un ouvrier qui pose l'armature métallique,il m'a bien répondu qu'il y avait bien danger..
qui pourrait venir pour constater les dégat !
cordialement

Par **cocotte1003**, le **19/02/2013** à **16:28**

Bonjour, non en France il est interdit de se faire justice soit meme donc vous devez payer vos loyers sans quoi vous risquez au mieux la saisie au pire une demande d'expulsion. Voyez avec le service d'hygiene pour mettre en péril, cordialement

Par **Lag0**, le **19/02/2013** à **17:41**

Bonjour,

Ici, ce n'est pas le service d'hygiène qui est concerné mais directement le maire.

Il faut donc l'avertir de la situation et c'est ensuite son rôle de prendre un arrêté de péril, soit ordinaire, soit imminent selon le cas.

Voir plus d'informations ici : <http://vosdroits.service-public.fr/F16104.xhtml>

Par **piwiit**, le **19/02/2013** à **19:08**

une autre question et merci de m'avoir répondu.merci.

je suis en mobile home dans un camping depuis un mois.

je recois ma premier loyer qui est de 420 euros pour 16 metres carré,eau electricité en plus.

donc je demande le détail de mon electricité consommé pour mon premier mois ,j'en ai pour 97 euros. ,chauffage électrique,plaque de cuisson.

je trouve cela tres chère.

nous n'avons pas fait la relevé du compteur a mon arrivé.

il m'on donner leurs chiffres,rien de plus.

la responsable ma dit que cela ne dépend pas du camping,bizarre tout ca.

comment vérifier tout ca!

de plus je demande ma facture d'eau ,la somme est de 14 euros pour le mois de

janvier.bizarre pas chère.

curieux comme je suis ,je regarde donc a mon compteur d'eau qui se trouve en dessus du

mobile home,et la je m'appercois que le compteur ne fonctionne plus ,qu'il est

defectueux.donc j'analyse que leur facture d'eau est fausse.

tout doit etre faux.

est ce que je porte plainte ou autre!

je vous assure que j'en ai marre,plus confiance.

j'ai des photos a l'appui.

cordialement

Par **piwiit**, le **19/02/2013** à **19:13**

j'ai appelé la mairie de la commune d'aytré ou se trouve les hlms. demarche pour ma mere qui y habite.

il m'on envoyé voir habitat 17 et toujours sans reponse.ni l'un ni l'autre. !

ils se renvoient la balle

Par **Lag0**, le **19/02/2013** à **19:55**

[citation]j'ai appelé la mairie[/citation]

appeler ne sert à rien !

Il faut envoyer une LRAR au maire pour l'avertir officiellement de la situation de dangerosité de l'immeuble.